

# Que veulent les « sans-facs » ?

*par Annabelle Allouch*

---

**Les réformes récentes de l'Enseignement supérieur et de la recherche, et en particulier les effets des plateformes numériques Parcoursup et MonMaster, ont été à l'origine de mobilisations étudiantes. Parmi elles, le "mouvement des sans-facs", pour qui "étudier est un droit et non un privilège".**

---

Depuis au moins 2018, le mouvement des « sans-facs » scande la vie universitaire française. À chaque rentrée de septembre et de janvier, des étudiants organisés en collectifs se mobilisent en faveur des bacheliers et des titulaires de Licence ayant été refusés sur MonMaster et Parcoursup, au nom du droit de tous à accéder aux études supérieures<sup>1</sup>. Cette mobilisation se rapproche des « mouvement de sans » (chômeurs, sans papiers, sans abris, etc.), dans la mesure où elle consiste à défendre des individus placés dans une situation de privation à l'égard de ressources jugées par eux essentielles, en l'occurrence de l'accès à un diplôme et – à terme – d'un avenir et de moyens de s'émanciper des déterminismes sociaux (Mouchard, 2010). La proximité est aussi organisationnelle, la mobilisation étant façonnée par des militant·e·s issu·e·s d'organisations syndicales, ici de syndicats étudiants comme l'UNEF, mobilisés autour d'étudiants effectivement « sans-facs » et d'un slogan commun à la plupart des campus : « Étudier est un droit et non un privilège »).

---

<sup>1</sup> Le chiffre des « sans-facs » faisant l'objet d'une prise en charge par le mouvement au sein de chaque établissement varie de 50 à 200 par université, alors même que le Ministère estime de 10 à 25 000 étudiants par an le nombre de candidats quittant Parcoursup sans proposition de formation. Ce chiffre équivaut à environ 30 à 35 000 pour MonMaster.

Huit ans après le lancement de Parcoursup, le mouvement interroge donc sur les effets des réformes récentes de l'enseignement supérieur<sup>2</sup> en particulier sur les relations entre les étudiants et leurs établissements<sup>3</sup>. L'organisation du système scolaire et universitaire français, fondée sur une « culture de la précocité » (Bourdieu, Passeron, 1964), valorise traditionnellement l'accès en première année dans la construction des trajectoires sociales, à la défaveur de dispositifs de formation continue ou même de « deuxième chance » (Peugny, 2013). Dans ce contexte, la dématérialisation de l'accès dans l'enseignement supérieur et la recherche (ESR), puis la multiplication des dispositifs de classement reposant notamment sur l'usage d'algorithmes opaques pour les usagers, ont contribué à créer parmi les lycéen·nes un climat de méfiance, exprimé dans les enquêtes de l'Observatoire de la vie étudiante par un sentiment d'anxiété partagé par 80% des répondant·e·s<sup>4</sup>. Ce mouvement de tension et de conflictualisation se traduit, pour la majorité des usagers, sous deux formes : d'abord, celle d'une « lutte feutrée » (Pruvost, 2025) fondée sur des formes de résistance discrètes et souvent occultées. C'est par exemple le cas des plaintes individuelles exprimées auprès de réseaux interpersonnels, ou encore de la mise en œuvre d' « espaces publics intermédiaires » (par exemple sur les réseaux ou dans des boucles Whatsapp). Sous certaines conditions de ressources symboliques et économiques, cette plainte peut d'ailleurs se traduire sous la forme d'un recours juridique ou d'une demande de médiation (Allouch, Espagno-Abadie, 2024).

À partir du développement du « mouvement des sans-facs » dans le cadre des réformes successives de l'accès au Master en 2016 et en 2019, et dans une moindre mesure de la loi Orientation et réussite des étudiants (ORE) de 2018, cet essai postule que ces réformes ont également contribué à la reconfiguration des mobilisations (et donc des « luttes frontales », pour reprendre le terme de G. Pruvost) sur les campus. On se situe ici dans la lignée de l'approche de science politique dite des *Policy feedbacks*, qui avance l'hypothèse d'effets – le plus souvent imprévus – de l'action publique sur la politisation et les formes de la participation des citoyens (Dupuy, Van Ingelgom, 2019).

---

<sup>2</sup> Pour un panorama de ces réformes, voir Stéphanie Mignot *et al.*, 2019.

<sup>3</sup> Cet essai s'inscrit dans le cadre de l'enquête « Campus Politics » menée avec D. Espagno-Abadie sur les modes de contestation étudiante dans le contexte des réformes de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les entretiens mobilisés ici ont été menés conjointement par Delphine Espagno-Abadie et par moi-même à partir du printemps 2024.

<sup>4</sup> Feres Belguith *et al.*, *L'orientation étudiante à l'heure de Parcoursup*, n°39, OVE Infos, 2019.

À partir de l'observation et de l'analyse des situations de conflits dans quatre universités françaises<sup>5</sup>, cet essai vise à documenter les pratiques militantes de ces étudiants, dans un contexte extra-universitaire marqué par une forte visibilité des pratiques politiques liées à des mouvements plus radicaux comme les ZADistes ou les Gilets jaunes.

On postule ici que les réformes néolibérales des universités mises en œuvre depuis trente ans ont largement contribué à reconfigurer les luttes sur les campus en invitant à en renouveler les répertoires d'action, mais aussi en déplaçant leur cause à celle de la lutte contre le fonctionnement de la gouvernance des établissements (par le biais des instances centrales, des directions des UFR<sup>6</sup>, etc.).

## *Occupy ta fac*

La Loi LRU de 2007 visant à l'autonomie des établissements a considérablement réduit le poids des élus étudiants dans le processus décisionnel des établissements (Stuppia, Haute, 2021), à la fois parce qu'elle renforce le poids des président·e·s à la défaveur des instances, mais aussi parce qu'elle y a amplifié le poids des personnalités extérieures en écartant relativement les élus étudiants, alors que leur légitimité était déjà entamée par une abstention structurelle lors des élections étudiantes (Le Mazier, Testi, Villa, 2019). Ce contexte a aussi eu pour effet de modifier les répertoires d'action des militant·e·s étudiant·e·s, dont le mouvement des « sans facs » semble représentatif : d'une part, il repose sur le recours à un rapport de force prolongé plutôt qu'un « dialogue social » avec les présidences ; d'autre part, il se fonde sur un « contre-univers normatif de luttes » plutôt que sur la légitimité des élections (Robineau, 2022). Cet horizon militant, librement inspiré des Gilets Jaunes ou encore de la ZAD de

---

5 Cet essai s'inscrit dans le cadre de l'enquête « Campus Politics » menée depuis 2022 dans plusieurs universités françaises sur les effets des plateformes dans les modes de politisation et de contestation des étudiants. Il est dirigé avec Delphine Espagno-Abadie, dans la suite de notre travail sur les usages du droit dans la lutte contre Parcoursup. Parmi les universités étudiées, l'une est francilienne, trois sont situées dans de grandes métropoles de région. Trois d'entre elles sont des universités proposant une offre de formation principalement en arts, lettres et sciences humaines et sociales et la dernière est pluridisciplinaire.

6 Les Unités de Formation et de Recherche (UFR) sont les échelons centraux dans l'organisation des universités françaises. Avant 1968, elles portaient le nom de « facultés », terme dont l'usage perdure encore largement dans le langage courant.

Notre-Dame des Landes, favorise la recomposition du travail des organisations syndicales, à la faveur d'une plus grande horizontalité.

La première caractéristique de ces mouvements tient en effet moins à l'originalité de ses revendications sur la sélection, par rapport à la loi Devaquet de 1986 par exemple<sup>7</sup>, que dans les répertoires d'action qu'ils mobilisent, et en particulier le recours à l'occupation de bâtiments des campus. Parfois au long cours, souvent très bien couverte par les médias, l'occupation est jugée nécessaire à un rapport de force avec les président-e-s des universités, qui vise à les forcer à inscrire des étudiant-e-s « sans-facs ». Ainsi à Nanterre, entre 2021 et 2022, deux étages du bâtiment de la Présidence sont occupés pendant huit mois par le mouvement. Si l'occupation des bâtiments universitaires est un ressort ancien des mouvements étudiants (on pense bien entendu à Mai-Juin 1968), car efficace pour bloquer les activités routinières d'apprentissage (Morder, 2018), le mouvement des « sans-facs » s'en distingue en ce que l'occupation concerne en priorité des espaces de pouvoir à l'intérieur du campus (la présidence), et non des espaces d'apprentissage. En ce sens, l'occupation cohabite avec l'activité ordinaire de formation, ce qui suppose une proximité physique entre les étudiants du mouvement et les autres qui, contrairement aux grèves étudiantes de plus grande ampleur, sont bien présents sur le campus, et potentiellement disponibles pour rendre compte de l'action (notamment sur les réseaux sociaux), même sans se mobiliser.

Il ne s'agit donc pas de se réapproprier tout le campus, mais avant tout les espaces associés au pouvoir distinctif de la Présidence et des instances centrales, notamment lorsque celui-ci émet des décisions impersonnelles pouvant prendre effet sur des étudiants à titre individuel (par exemple voter les capacités d'accueil des formations). Comme dans d'autres types d'occupation, le savoir-faire organisationnel demeure une variable centrale dans le maintien du mouvement (logistique, tour de garde y compris pendant la nuit, etc.), avec la possibilité d'interagir avec les médias, des militants extérieurs, mais aussi avec des personnels administratifs ou chargés de la sécurité<sup>8</sup>. Sur certains autres terrains, l'occupation est plus ciblée : avec la complicité

---

<sup>7</sup> Le projet de loi Devaquet, présenté par le gouvernement de cohabitation de Jacques Chirac à l'automne 1986 visait à instaurer la sélection à l'université et, plus largement, la plus grande autonomie des universités. Devant l'ampleur des mobilisations étudiantes dans toute la France et la mort de l'un d'entre eux, Malik Oussekiné, en marge des mouvements parisiens de la nuit du 5 au 6 décembre, le projet de loi fut finalement retiré le 8 décembre 1986.

<sup>8</sup> Cette occupation n'est possible que parce qu'elle repose sur un savoir-faire organisationnel éprouvé et d'un nombre de militants importants sachant prendre en charge différentes tâches logistiques nécessaires au groupe qu'un étudiant qualifie d'organisation « quasi-militaire, mais on a pas le choix ».

d'élus étudiants, il s'agit d'envahir les réunions des instances centrales (et en particulier du conseil administratif ou du conseil de formation et de vie étudiante qui votent les capacités d'accueil des formations). Comme nous le dit un militant parisien du mouvement,

« Multiplier les assemblées générales, etc. c'est bien, sauf que quand on veut inscrire des étudiants, et qu'il y a un calendrier qui est extrêmement serré, c'est un peu une course contre-la-montre (...) On va pas attendre 10 000 ans, d'avoir des signatures de 30 000 organisations, etc. Nous, dès qu'on a les "sans-facs", début septembre, on rentre dans l'action : rassemblement au rectorat, blocage et après, on fait de l'action dans les conseils des universités, avec l'aide d'un élu qui nous ouvre la porte. Le but, c'est d'inscrire les étudiants. »

Dans ce cas, l'enjeu de l'occupation consiste à requalifier les espaces du pouvoir universitaire (et *a fortiori* de la démocratie universitaire) à la faveur des étudiants et de l'action directe, en refusant « les procédures de parole figées » associées aux modalités d'action plus traditionnelles liées à la démocratie universitaire (Le Mazier, 2007). Par ailleurs, on voit ici que le rôle des élus étudiants ne tient plus tant à la discussion lors des réunions qu'à un rôle logistique d'informateur à destination du mouvement.

« Occuper la fac » suppose alors de relocaliser l'engagement syndical sur le campus (plutôt que dans le Quartier latin), sur la base du travail des sections locales plutôt que des bureaux nationaux, d'autant plus qu'il s'agit de prendre en charge des cas concrets d'étudiants sans Master et, plus rarement, sans Licence. Cette forme d'engagement évoque les logiques de « politisation du proche » (Dechezelles, Olive, 2019) présentes dans les mouvements écologiques ou encore les occupations de ronds-points des Gilets jaunes (Jeanpierre, 2018) et qui tend à « considérer les mondes familiers comme des espaces possibles de politisation » (*ibid.*). Elles présentent néanmoins le risque de morceler le mouvement, en le limitant à la fois à un rapport de force avec un ou une présidente particulière, sans compter que le nombre de dossiers traité reste, finalement, limité et donc potentiellement démobilisateur. Afin de pallier cette situation, un collectif se monte peu à peu à partir de 2024/2025, ce qui permet d'agréger le comptage des dossiers de « sans-facs » au niveau national, et d'organiser d'année en année une manifestation devant le Ministère autour d'une revendication plus large contre la sélection.

L'occupation s'accompagne d'un recours extensif de répertoires d'action qui sont pensés comme une traduction universitaire des méthodes d'action directe des groupes politiques autonomes, même si cet horizon politique relève plus de l'aspiration individuelle (« Lutter dans une ZAD, ça me fait rêver » nous dit un

enquête) que d'un recours exclusif à ces pratiques, notamment parce que l'action directe radicale, voire illégale, peut dissuader les étudiants de se plaindre de leurs conditions de « sans-facs ». Dans cet ensemble, l'enquête souligne l'existence en parallèle de l'occupation, de dégradations matérielles volontaires (tags, chaises, tables, etc.). Une activité de *naming and shaming* peut aussi avoir lieu : sur l'un de nos terrains observés, les noms des responsables de formation refusant d'inscrire les étudiants sont ainsi régulièrement affichés sur des pancartes dans l'espace public « ordinaire » de l'établissement (en général une cour ou la façade de la présidence). Leurs cours peuvent aussi être interrompus et ponctués de demandes publiques de justification concernant ses critères de sélection. Ce type d'action est en général suivi d'un usage réciproque de l'« arme du droit » (Israel, 2020), qu'il s'agisse de la justice pénale (plaintes respectives pour diffamation de la part de l'établissement et des étudiants) ou d'une justice « ordinaire » relevant du disciplinaire. Dans ce cas, les étudiants militants font preuve d'une sagacité et d'une capacité à l'autoformation étonnantes : au-delà du recours à des avocats (Allouch, Espagno-Abadie, 2024), il n'est pas rare que les étudiants eux-mêmes se forment à l'écriture juridique de référés-suspensions contre une décision de non-admission, selon une logique de montée en expertise qui n'implique même pas les ressources propres du syndicat.

Le recours à différentes formes de rapport de force visant à faire inscrire dans les formations des « sans-facs » (et en particulier dans celles qui présentent les taux de pression les plus importants comme la psychologie ou le droit) s'accompagne d'une recomposition de l'organisation du travail militant à l'intérieur du mouvement, notamment lorsque les « sans-facs » sont soutenus par des militant·e·s se réclamant de la gauche radicale (par exemple, sous la bannière de l'Union étudiante, de l'UNEF-TACLE, proche du NPA, etc.). Dans ce cas, l'horizon idéal de la lutte relève d'une revendication à la plus grande horizontalité possible dans les décisions relatives aux actions directes et à leur mise en œuvre. Partout, les étudiants « sans-facs » sont fortement invités à se former et à s'engager eux-mêmes, soit en occupant les locaux, soit en participant activement aux actions (interruption des cours des responsables de Masters, *sit-ins*, manifestations devant le rectorat, etc.), où leur présence « doit physiquement incarner les effets des décisions abstraites prises par les conseils. » Comme nous le dit un militant du collectif :

« Les membres des instances votent les capacités d'accueil et les attendus, et on dirait qu'il n'y a pas de conséquence, pour eux, c'est juste des chiffres. Mais en fait, c'est pas des numéros, c'est des gens. Et le fait d'avoir ces gens, en plus, pas contents, face à eux, forcément, déjà, je pense que c'est important. » (Ariel, 25 ans, Université de la région lyonnaise).

Cette horizontalité se traduit, sur certains campus, par un discours teinté d'une relative méfiance à l'égard d'éventuels leaders issus des organisations nationales et centralisées, méfiance qui s'incarne par le choix de pseudonymes militants ou bien de noms empruntant au registre humoristique, volontairement éloignés des étiquettes des organisations syndicales, à l'image de « l'armée de Dumbledore » de Rennes II en 2018<sup>9</sup>.

Néanmoins, cette horizontalité reste souvent un vœu pieux : la nature même de l'occupation et sa médiatisation induisant la présence d'au moins un militant dont les savoir-faire en termes organisationnels et de prise de parole rompent avec l'idéal d'une organisation sans représentant.

L'étude des répertoires d'action des mouvements souligne l'importance de la recomposition des pouvoirs post-LRU dans l'organisation du mouvement dans le recours à une radicalité protestataire et à un évitement relatif des élections et des espaces routiniers de négociation sociale. Dans cet ensemble, les plateformes Parcoursup et MonMaster agissent, par leur calendrier à échéance fixe, comme des catalyseurs politiques d'autant plus utiles pour les soutiens syndicaux du mouvement qu'elles interviennent très tôt dans l'année universitaire (décembre) et restent ouvertes jusqu'en juillet, ce qui crée une fenêtre d'opportunité importante pour défendre les revendications du mouvement.

## **La cause des « sans-facs » : lutter contre la démocratie universitaire ?**

En 1986, Cornelius Castoriadis soutenait que le mouvement contre la loi Devaquet, qui portait déjà sur l'instauration d'une sélection à l'Université, reposait sur un mouvement corporatiste caractérisé par « l'absence dans les revendications de tout horizon dépassant dans la lutte la sphère universitaire »<sup>10</sup>. Si la lutte contre la sélection dans l'enseignement supérieur et ses effets en termes d'inégalités sociales et genrées<sup>11</sup> demeurent le cœur de la cause des « sans-facs », et notamment pour les militants syndicaux de l'UNEF (« Si on sélectionne, on n'a plus d'étudiants et donc plus de

---

9 Le 11/04/2018, « Rennes. Université de Bretagne. La Justice donne raison à Dumbledore », *Ouest France*, 2018.

10 France Culture, Émission « Répliques », décembre 1986.

11 Voir Bloch-Bugeja et al., 2018.

raison d'être », nous dit fort justement un enquêté), notre recherche met en évidence le fait que les revendications dépassent ce seul horizon pour porter sur le rôle des universitaires dans la mise en œuvre des réformes de l'accès dans le supérieur.

De ce point de vue, l'omniprésence dans les entretiens de la référence à la mémoire des mobilisations contre Contrat Première Embauche (CPE) de 2006 souligne à quel point les revendications des « sans-facs » relève d'un constat de l'état dégradé de l'insertion dans le monde du travail pour les 18-25 ans, et d'un contexte marqué – comme pour le CPE – par le recul des budgets alloués aux formations du supérieur (Geay, 2009). En ce sens, la lutte des « sans-facs » fait la preuve d'une certaine intériorisation du rôle du diplôme dans l'insertion professionnelle : la mobilisation ne se justifie alors que parce que tout le monde a le droit de s'insérer à la fois dans une condition étudiante et dans le monde social. Pour autant, cette revendication n'est pas apolitique, mais relève plutôt d'un « radicalisme auto-limité » (Mouchard, 2002) qui cherche à susciter des évolutions sociales à l'intérieur du cadre institutionnel en réhabilitant une lecture du monde universitaire comme une source d'émancipation individuelle et, si possible, hors du marché.

On retrouve ici les revendications du mouvement Erable au Québec et en Angleterre en 2010 contre les frais d'inscription (van de Velde, 2019) construits en réaction aux inégalités d'accès dans l'enseignement liées à l'instauration des frais et à leurs effets sur l'endettement. En cela, les « sans-facs » partagent avec ces mouvements l'idéal d'un enseignement supérieur détaché non pas des considérations du monde du travail, mais des logiques de compétition marchande qui pèsent sur les conditions de réussite et de vue des étudiants, et en particulier sur celles des plus vulnérables socialement. Une figure l'incarne singulièrement particulièrement sur la totalité des campus observés : celle de l'étudiant étranger et extracommunautaire diplômé de Licence qui ne parvient pas à obtenir un Master, même après avoir payé des frais d'inscription plus élevés que les autres. On voit alors comment cette figure réactive les ressorts antiracistes et anticolonialistes anciens communs à des organisations étudiantes comme l'UNEF dont l'histoire est marquée de longue date par la lutte contre la guerre d'Algérie (Morder, 2020).

Dans ces conditions, le mouvement repose non seulement sur la critique de la mise en œuvre de la sélection par les gouvernements, mais aussi sur une critique de son exercice au sein des instances des universités, dix ans après la réforme du Master et huit ans après la loi Orientation et Réussite des Étudiants qui a instauré Parcoursup. Dans un contexte de précarisation de l'ESR, les enseignants sont jugés comme « les

premiers à définir une université élitiste, fermée aux enfants d'ouvriers et aux étrangers<sup>12</sup> ». Comme nous le dit Étienne, étudiant en sociologie et soutien actif des « sans-facs » dans une université du sud de la France :

« Au sein de la fac, il y a aussi une lutte des classes qui se joue, les personnes qui détiennent le savoir et les personnes qui n'ont pas ce savoir-là, et qui attendent qu'on leur donne (...). Il y a d'un côté les enseignants-chercheurs qui ont en général une vie plutôt stable, des revenus, et les étudiants de l'autre qui ont souvent un emploi pas très stable quand ils ont la chance d'en avoir un, qui n'ont pas beaucoup... qui ont des revenus assez faibles, qui vivent dans une chambre Crous. (...) Aujourd'hui, c'est qui qui tient les comités de sélection à la fac après les candidatures sur Parcoursup ? C'est les enseignants. C'est qui qui fixe les capacités ? Les enseignants, etc. Les critères d'accueil, etc., qui nous évaluent même, etc., c'est les enseignants. Et nous, étudiants, on veut un diplôme. Et l'objectif de la fac, c'est de recréer une limite. Pour nous, la fac n'est pas émancipatrice. Tant qu'on est dans ce système-là et dans cette société-là, elle ne sera pas. »

L'extrait cité est représentatif d'un discours militant qui circule dans les formations des mouvements étudiés, d'autant plus que les présidences opposent souvent aux étudiants la nécessité de reconnaître la légitimité des commissions pédagogiques :

« Pour chaque situation, la décision d'inscrire de la Présidente est prise après avis motivé de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures ou des recours d'une formation. C'est l'avis pédagogique, formulé en toute indépendance, qui doit prévaloir dans la décision d'inscrire<sup>13</sup>. »

Dans ce cas, on comprend que les revendications des « sans-facs » soient porteuses d'une défiance à l'égard des formes instituées de jugement scolaire, notamment lorsqu'elles se confondent avec des arènes administratives comme les commissions d'évaluation des vœux, chargées de mettre en œuvre les capacités d'accueil votées par les instances.

Cette opposition au fonctionnement de ces arènes revient donc à la remise en cause de leur légitimité, puisque le mouvement prône le rapport de force avec la présidence et les universitaires pour faire accepter les inscriptions des « sans-facs », sans considération pour le travail (invisible mais aux effets symboliques cruciaux) de mise en œuvre des critères dans le cadre d'un classement des dossiers. Dans ce cas, la remise en cause est double : en proposant une autre forme de négociation autour des

---

12 Communiqué de presse d'un mouvement étudiant, Campus du Sud de la France.

13 Communiqué de presse de l'Université Paris-Nanterre, 16 octobre 2026.

dossiers, le mouvement des « sans-facs » met en question la légitimité de la démocratie universitaire, c'est-à-dire de l'organisation de la décision dans les établissements autour de la figure de l'élu représentant. Il conteste également la légitimité des enseignants-chercheurs à détenir le monopole du jugement sur l'accès au statut étudiant. Le slogan du mouvement « étudier est un droit, pas un privilège » porte donc en sourdine une revendication des étudiants à définir eux-mêmes le groupe des étudiants comme une « communauté de destins » marquée par des conditions de travail similaires, malgré des différences de trajectoires.

Il s'agit donc d'atteindre une subjectivation politique, jugée mise à mal par des réformes qui tendent plutôt à segmenter le groupe, notamment entre étudiants au statut différencié qui paient des frais d'inscription différenciés, etc. C'est peut-être ce qui explique sur nos différents terrains, une certaine exaspération des enseignants-chercheurs face au mouvement des « sans-facs », malgré la reconnaissance de la légitimité de leur cause. C'est en tout cas cet argument qui est le plus souvent mobilisé par les présidences pour justifier le recours aux forces de l'ordre pour procéder à l'évacuation des occupations : du point de vue des acteurs des services centraux que nous avons rencontrés, et notamment des acteurs administratifs, le recours à la force est vécu comme le produit de la radicalisation du rapport de force et du contournement par les étudiants des pratiques démocratiques en vigueur à l'université, même si l'on reconnaît les difficultés liées à l'abstention lors des élections universitaires.

Du côté des membres du mouvement, les entretiens comme les articles de presse étudiante consultés soulignent que le recours aux forces de l'ordre est vécu à la fois comme une rupture des franchises universitaires et une criminalisation inacceptable de l'action militante et syndicale des jeunes, mais qui permet aussi de faire le lien avec d'autres mouvements caractérisés par une radicalité protestataire, à l'instar des émeutes de banlieue de 2005 et de 2023 à Nanterre, ainsi qu'avec des mouvements comme les Soulèvements de la Terre, ou les Gilets jaunes (Reungoat, Buton, 2024). Ces aspects discursifs interrogent sur les effets potentiels de ces expériences sur la socialisation politique des étudiants concernés, leurs trajectoires militantes et étudiantes à plus long terme.

## Une socialisation politique différenciée

Le troisième effet des réformes liées à l'accès dans l'enseignement supérieur est relatif à la manière dont elles excluent les différents publics scolaires selon leur origine sociale et scolaire (filière générale ou type de spécialités, filière technologique ou professionnelle, etc.), au détriment des élèves les plus éloignés de l'institution universitaire (Harari-Kermadec, Sargeac, 2021 ; Bloch-Bugeja et al., 2018). Ce travail de cristallisation et d'amplification des inégalités a pour conséquence de polariser les différences sociales et en termes d'aspirations scolaires entre les « sans-facs » et leur soutien. Par ailleurs, les caractéristiques sociales et les trajectoires d'engagement entre « sans-facs » et militants à la faveur des « sans-facs » apparaissent particulièrement différenciées, ce qui ne manque pas de nourrir certaines dissensions au sein du mouvement.

Sans surprise, les militants engagés auprès des « sans-facs » sont très largement issus de milieux favorisés à capital culturel (universitaires, enseignants, mondes de la culture, etc.). Leur socialisation politique primaire s'ancre également dans l'engagement « à gauche » de leurs parents, qui va du vote à l'extrême-gauche jusqu'à une participation active à un parti politique ou un syndicat. S'ils restent majoritairement scolarisés au sein de filières de type lettres et SHS (sciences humaines et sociales), réputées plus favorables aux savoirs critiques sur le monde social et donc à leur politisation (Michon, 2008), il est important de noter que l'Université n'est pas le seul creuset de l'activation de leurs dispositions au politique. La plupart d'entre eux se sont en effet engagés au sein de mouvements à proximité de leur domicile quand ils étaient lycéens, qu'il s'agisse des Gilets jaunes ou encore de mouvements antifascistes ou défense des migrants. C'est le cas d'Étienne, déjà cité, qui s'investit pendant plusieurs mois sur un rond-point de ville moyenne pendant le mouvement, avant de « descendre » dans une grande ville à l'occasion des manifestations des Gilets jaunes, et où il rencontre le syndicat étudiant de sa future université.

Dans ce cas, l'entrée dans la cause « des sans-facs » est certes liée à la « disponibilité biographique » des étudiants (McAdam, 2018), mais s'articule à une idéologie plus large liée à l'abolition du capitalisme qui va de pair à un engagement contre la précarisation étudiante par exemple, et au-delà des facultés, dans les mouvements écologistes. À ce titre, notre terrain a été régulièrement émaillé de reports d'entretiens, souvent justifiés par une fatigue militante après une lutte, notablement

après Sainte-Soline, où les étudiants étaient particulièrement représentés (collectif Lorient, 2024).

Recrutés le plus souvent à la faveur de campagnes sur les réseaux sociaux (« Si vous n'avez pas de place, contactez-nous ! »), les étudiant·e·s sans facs s'engagent de manière plus ambivalente : en grande partie issus de milieux populaires, voire de minorités ethno-raciales, ils vivent leur expérience malheureuse de l'accès en formation comme une rupture biographique qui les pousse à se mobiliser, souvent pour la première fois de leur vie. Dans ce cas, la plateforme « objective » leur position sociale, en remettant en doute leur croyance méritocratique ou leur investissement scolaire, ce qui est vécu comme une injustice. L'engagement est indissociable d'un intérêt personnel où le mouvement est investi comme « la dernière chance » d'entrer dans la formation de leur choix, d'autant plus si leur niveau scolaire est jugé insuffisant sur la plateforme. Cette ambivalence se traduit dans leurs discours sur leur entrée dans le mouvement, principalement centré sur leur échec à l'entrée dans le supérieur :

« Je viens d'apprendre que j'ai été refusée en science politique. (...) On ne m'a pas accordé cette formation alors que j'ai travaillé d'arrache-pied pendant la terminale. Je vais me battre pour obtenir cette école (*sic*) et que notre voix soit entendue » (JF, 17 ans, bac sans mention, Seine Saint-Denis) ; « Si avec un bac techno, on ne souhaite pas continuer en éco-gestion, on sera refusé partout. Il faut le faire savoir » (JF, 19 ans, sans mention, Seine-et-Marne).

Si l'hiatus entre militants de la cause et publics concernés est commun avec d'autres mouvements de « sans », il met en question les conditions du maintien du mouvement dans le temps. Ainsi, il n'est pas rare qu'une fois admis, les « sans-facs » fassent défection, non sans susciter la réaction des militants pour qui « la cause doit primer sur l'individu ». Dans certaines universités, on négocie donc de préférence autour des cas d'étudiants ayant fait l'objet d'une socialisation militante plus intensive, et dont la participation sur le long terme apparaît plus assurée. Le maintien dans le mouvement est alors investi comme une forme de rétribution symbolique de l'engagement des militants, d'autant plus précieuse dans le cas d'une occupation au long cours.

## Conclusion

En conclusion, l'étude du mouvement des « sans-facs » souligne les effets sur les mouvements étudiants des politiques d'accès dans l'enseignement supérieur, et

plus généralement des réformes néolibérales menées dans ce secteur depuis plusieurs décennies. En éloignant les étudiants des arènes traditionnelles de participation à la démocratie universitaire, ces dernières ont contribué à accélérer les reconfigurations du travail militant des syndicats, à la faveur – dans le cas des « sans-facs » – de l’usage de répertoires d’action plus radicaux. Cette situation a encore approfondi l’hiatus entre mouvements étudiants et mobilisations professionnelles des enseignants-chercheurs, notamment lorsque ces dernières favorisent les négociations avec les pouvoirs publics ou la mise en scène d’un front uni des mondes universitaires (Gozlan, 2021). En instaurant une sélection par le tri et le classement à l’Université aux effets sociaux et genrés, les mobilisations des enseignants-chercheurs ont aussi mis à distance des mondes militants les groupes sociaux concernés par cette mise à l’écart du monde académique. C’est cette fragmentation qui explique sans doute le repli des mouvements sur les espaces locaux des campus, à la défaveur d’un traitement national de la question des « sans-facs » et plus largement de l’effectivité du droit à la poursuite d’études après la licence.

Pour conclure, l’étude des « sans-facs » souligne tout l’intérêt de se pencher sur les reconfigurations des mouvements étudiants, dont les militant·e·s sont tout à la fois « saisis » par ces réformes et par l’influence d’autres mouvements sociaux contestataires, qui semblent d’ailleurs être investis comme des instances de socialisation politique, dans un contexte où l’Université ne serait plus « un espace légitime de l’expression de la citoyenneté » (Morder, 2020). Alors que la sociologie des mouvements sociaux souligne de longue date l’importante présence des étudiants dans les cortèges ou encore dans les occupations (McAdam, 2008 ; Simeant-Germanos, 1998), il semble important de mieux documenter ces changements infra-universitaires pour comprendre les manières dont ils pourraient affecter plus largement les mouvements sociaux et leurs organisations. Si les mouvements étudiants sont un espace routinier d’activation des dispositions à l’engagement, dans quelle mesure la radicalisation des rapports de force entre étudiants et présidences aura-t-elle un effet sur les logiques d’engagement des militants étudiants à l’avenir ?

#### **Pour aller plus loin :**

- Annabelle Allouch, Delphine Espagno-Abadie, *Contester Parcoursup. Sociologie d’une plainte*, Paris, Presses de Sciences Po, 2024.
- Pierre Bourdieu, Jean-Claude Passeron, *Les héritiers. Les étudiants et la culture*, Paris, Minuit, 1964.

- Fanny Bugeja-Bloch & Marie-Paule Couto, « Le Parcoursup des filles. Classe et genre à l'université », *La Vie des idées*, 1er juin 2018.
- Collectif du Lorient, *Avoir vingt ans à Sainte-Soline*, Paris, la Dispute, 2024.
- Stéphanie Déchezelles, Maurice Olive, *La politisation du proche. Les lieux familiaux comme espace de mobilisation*, Rennes, PUR, 2019.
- Claire Dupuy, Virginie Van Ingelgom, "Policy feedback", in Laurie Boussaguet et al., *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 2019.
- Bertrand Geay (dir.), *La protestation étudiante, le mouvement 2006*, Paris, Raisons d'agir, 2009.
- Clémentine Gozlan, « Une mobilisation réformatrice ? Sauvons la recherche et la genèse des réformes de politique scientifique en France », *Politix*, n°135, 2021, p. 73-106.
- Hugo Harari-Kermadec, Mélanie Sargeac, « Polarisation interne et externe des universités et des grandes écoles franciliennes », *Regards sociologiques*, n°56, 2021, p. 73-85.
- Tristan Haute, Paolo Stuppia, « La démocratie de l'abstention à l'Université. Contexte historique ou nouvelle défiance envers la représentation étudiante ? », *Agora débats/jeunesse*, n°88, 2021, p. 7-25.
- Liora Israel, *L'arme du droit*, Paris, Presses de Sciences Po, 2020.
- Laurent Jeanpierre, *In Girum. Les leçons politiques des ronds-points*, Paris, la Découverte, 2018.
- Julie Le Mazier, « Les formations à la prise de parole en public. Un indicateur du façonnage organisationnel de deux syndicats étudiants », *Agora débats/jeunesse*, n°77, 2017, p. 41-55.
- Julie le Mazier, Julie Testi, Romain Villa, « Les voies multiples de la représentation en situation de délégation ratée : agir au nom des étudiants », in Alice Mazeaud, dir., *Pratiques de la représentation politique*, Rennes, PUR, 2014.
- Doug McAdam, *Freedom Summer. Lutttes pour les droits civiques*, Mississippi 1964, Marseille, Agone, 2008 [1988].
- Hubert Melchior, « Des jeunes militants révolutionnaires à l'épreuve du mouvement étudiant et lycéen apolitique. Rennes, 1986 », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n°134, 2017, p. 115-130.

- Sébastien Michon, « Les inégalités de politisation des étudiants », *Idées, la revue des sciences économiques et sociales*, n°139, 2005, p. 27-35.
- Stéphanie Mignot-Gérard et al., « Les reconfigurations de l'Université française », *Revue française d'administration publique*, n°169, 2019, p. 5-20.
- Robi Morder, « Transformations des mondes étudiants », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°127-128, 2018, p. 10-15.
- Robi Morder, « Un quart de siècle de mouvements étudiants », *Agora débats/jeunesse*, n°86, 2020, p. 127-141.
- Daniel Mouchard, « Les mobilisations des “sans” dans la France contemporaine : l'émergence d'un “radicalisme autolimité” ? », *Revue française de science politique*, vol. 52, n°4, 2002, p. 425-447.
- Daniel Mouchard-Zay, « Les mouvements sociaux, laboratoires de la démocratie », *La Vie des idées*, 7 septembre 2010.
- Camille Peugny, *Le destin au berceau*, Paris, Seuil/La république des idées, 2013.
- Geneviève Pruvost, « Extension du domaine de la politisation. Le cas de l'écologie au quotidien », *Raisons politiques*, n°97, 2025, p. 87-104.
- Colin Robineau, *Devenir révolutionnaire. Sociologie de l'engagement autonome*, Paris, la Découverte, 2022.
- Johanna Siméant-Germanos, *La cause des sans-papiers*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998.
- Emmanuelle Reungoat, François Buton (dir.), *Idées reçues sur les Gilets jaunes. Un marqueur des luttes sociales contemporaines*, Paris, le Cavalier bleu, 2024.
- Cécile van de Velde, « Une colère étudiante globale ? Analyse comparée des mouvements étudiants du Chili, du Québec et de Hong Kong », *Éducation et sociétés*, n°44, 2019, p. 149-164.

Publié dans [lavedesidees.fr](http://lavedesidees.fr), le 28 avril 2026.